



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SABA Sealer 211C (B)

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : SABA Sealer 211C (B)
Article no. : 100671c
Utilisation de la substance/préparation : Produit d'étanchéité Argent du durcissement

Identification de la société/entreprise

Producteur
NOM DE LA SOCIÉTÉ : SABA DINXPERLO BV
Adresse : Industriestraat 3
 Boîte Postale 3
 NL - 7090 AA Dinxperlo
 Les Pays-Bas
Telephone no. : +31 315-658999
Telefax no. : +31 315-653207
e-mail : info@saba.nl
Internet : www.saba.nl
Numéro d'appel d'urgence : +31 315-658999

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Dioxyde de manganèse hydrogenated terphenyl 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	1313-13-9 61788-32-7 90-72-2	31 - 33 9.5 - 11.2 1.9	215-202-6 262-967-7 202-013-9	Xn; R20/22 R53 Xn; R22 Xi; R36/38
Thirame	137-26-8	1.862	205-286-2	Xn; R20/22, R48/22 Xi; R36/37 R43 N; R50/53
terphenyl Hydroxyde de sodium	26140-60-3 1310-73-2	0.4 - 1.1 0.3 - 0.7	247-477-3 215-185-5	N; R50/53 C; R35
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xn; R22
 Xi; R36/38
 R43
 N; R51/53

Dangers physiques ou chimiques : Non applicable.

Risques pour la santé de l'homme : Nocif en cas d'ingestion.
 Irritant pour les yeux et la peau.
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : Il est peu probable que des effets secondaires surviennent.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau et retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables : Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun danger particulier.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.). Quelques oxydes métalliques.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. En cas de petits déversements, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable aux fins d'élimination. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manipulation : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après manipulation.

Stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

hydrogenated terphenyl

terphenyl

Hydroxyde de sodium

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France).VME: 5 mg/m³ 8 heure/heures.

VME: 0,5 ppm 8 heure/heures.

INRS (France).VLE: 5 mg/m³ 15 minute/minutes.

VLE: 0,5 ppm 15 minute/minutes.

INRS (France).VME: 2 mg/m³ 8 heure/heures.

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

: S'assurer de la proximité d'une douche oculaire au poste de travail.

Protection respiratoire

: Il est peu probable que des effets secondaires surviennent.

Protection des mains

: Utiliser une protection gants conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire.
Nous obtenons de bons résultats avec: néoprène (1-4 heure/heures Temps avant transpercement).

Protection des yeux

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
Recommandé : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

: Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
Corps: Recommandé : général

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Non applicable.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

État physique

: Liquide.

Couleur

: Gris.

Odeur

: Caractéristique. (Faible.)

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: Non applicable.

Point d'ébullition

: Non applicable.

Point de fusion

: Non applicable.

Point d'éclair

: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz)

: Non applicable.

Densité relative

: Moyenne pondérée: 1.46 g/cm³

(Estimé.)

Viscosité

: Dynamique: 20000 à 30000 cP

(23 °C)

Taux d'évaporation

: Non applicable.

(acétate de butyle = 1)

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable. Se décompose lorsque chauffé. Émet de la fumée âcre et des vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à décomposition.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices. Réactif avec les acides.
- Produits de décomposition dangereux** : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.). Quelques oxydes métalliques.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

- Effets néfastes divers** : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets


- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

- Catalogue Européen des Déchets** : 080409*
08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses


- Déchets Dangereux** : Oui.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	9	III		<p>Code de classification: M6</p> <p>Quantité limitée LQ7</p> <p>Consignes de sécurité CEFIC (transport routier) 90GM6-III</p> <p>Disposition spéciale 640: Non applicable.</p>

14. Informations relatives au transport

Classe IMDG	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	9	III		Programmes d'urgence ("EmS") F-A, S-F
--------------------	--------	--	---	-----	---	---

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers :



Nocif, Dangereux pour l'environnement.

Phrases de risque :

R22- Nocif en cas d'ingestion.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S15- Conserver à l'écart de la chaleur.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S37- Porter des gants appropriés.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient :

Dioxyde de manganèse 215-202-6
Thirame 205-286-2

Utilisation du produit :

La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Applications industrielles.

Phrases d'avertissement supplémentaire :

Non applicable.

Protection des enfants :

Non applicable.

Avertissement tactile de danger :

Non applicable.

Directive sur la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi :

Non applicable.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France

R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R48/22- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R35- Provoque de graves brûlures.
R36/37- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France

C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.

Historique

Date d'édition :

29-9-2006.

Élaborée par :

J.W. Diesveld

Avis au lecteur

Date d'édition :

29-9-2006.

16. Autres informations

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.